

• CATHOLICISME

La béatification du roi Baudouin, figure catholique anti-IVG, divise la Belgique

Lors d'un voyage en Belgique en septembre 2024, le pape François a demandé la béatification du roi Baudouin, qui avait refusé de signer la loi sur le droit à l'avortement en 1990. José-Alain Fralon, à l'époque correspondant du « Monde » à Bruxelles, fait le récit de cet épisode tragicomique de l'histoire du royaume.

Par José-Alain Fralon

Publié aujourd'hui à 09h00 • Lecture 7 min.

Article réservé aux abonnés



Portrait du roi Baudouin de Belgique pris en 1990. (FILM) AFP PHOTO (PHOTO BY BELGA / AFP)

Interviewé, le 2 octobre 2024, par les journalistes de la Radio-Télévision belge, Guy Harpigny, l'évêque de Tournai, s'est montré très réservé quant à la béatification du roi Baudouin (1951-1993), évoquée par le pape François lors de sa visite à Bruxelles, les 28 et 29 septembre. « A Rome, on a dit que [ce qu'il a fait] était magnifique. En Belgique, on était quand même plus perplexe... Les évêques ne l'ont jamais demandé », a affirmé le prélat. Avant de poursuivre : « [Le pape] demande aux évêques de participer à ce travail. Evidemment, nous allons obéir. Nous sommes évêques. »

Lors de cette visite, le souverain pontife avait provoqué une vague d'indignation pour avoir traité de « tueurs à gages » les médecins pratiquant l'interruption volontaire de grossesse (IVG).

Par cette procédure de béatification, que le Vatican a officiellement lancée le 17 décembre, le pape veut rendre hommage à ce roi qui, en 1990, avait refusé de signer la loi autorisant l'avortement dans le pays, poussant alors le conseil des ministres à déclarer son « *impossibilité à régner* » pendant quarante-huit heures, le temps de faire adopter le texte, au terme d'un chassé-croisé ubuesque entre le palais royal et les dirigeants politiques de l'époque.

Le « grave problème de conscience » du roi

Tout commence le 29 mars 1990. Après de longues discussions, notamment entre les sociaux-chrétiens, majoritaires en Flandres, et les socialistes, qui dominent en Wallonie et à Bruxelles, le Parlement belge vote à une confortable majorité (126 pour, 69 contre, 12 abstentions) une loi dépenalisant l'avortement. La Belgique restait jusque là, avec l'Irlande, le seul pays européen à sanctionner l'interruption volontaire de grossesse.

Pour que la loi soit appliquée, la Constitution veut qu'elle soit promulguée par le roi Baudouin, alors sur le trône. Une simple formalité, l'usage voulant que le souverain sanctionne automatiquement les lois adoptées par le Parlement, comme dans la plupart des monarchies européennes.

Lire aussi | [Le pape François relance les polémiques sur l'avortement en Belgique](#)

Pourtant, ceux qui le connaissent doutent que Baudouin accepte de se plier à la règle. Pour une fois, cet homme monté sur le trône le 16 juillet 1951 alors qu'il n'a que 21 ans, afin de succéder à son père Léopold III, se rebiffe. Profondément croyants, proches des mouvements catholiques charismatiques, Baudouin et son épouse Fabiola (1928-2014) assistent à la messe tous les matins, même lors des voyages officiels à l'étranger.

On raconte aussi qu'il refusait d'inviter au palais un ministre divorcé. « *Le roi Baudouin est un saint, confiait en 1960 Fabiola à l'hebdomadaire catholique espagnol Vida Nueva, si vous voyiez comment il prie, ce ne serait pas étonnant qu'à sa mort, dans beaucoup d'années, il monte au ciel.* »

Avant même le vote de la loi autorisant l'interruption volontaire de grossesse, le roi avait tenu à consulter un certain nombre de ses proches qui, tous, lui conseillèrent de signer. Selon l'historien Vincent Dujardin, le cardinal Godfried Danneels (1933-2019) lui-même, alors primat de Belgique, avait expliqué à Baudouin qu'en tant que simple « *notaire de la nation* », sa conscience n'était pas engagée

dans cette affaire. Rien n'y fera. Willy Claes, un ministre socialiste flamand, raconte dans ses Mémoires que Baudouin lui aurait répété à plusieurs reprises : « *Même si le pape venait en personne à Bruxelles me demander de signer cette loi, je ne le ferai pas* » (*De strijd om de macht. Mijn leven in de Wetstraat*, en français *La Lutte pour le pouvoir. Ma vie rue de la Loi*, éditions Lannoo, 2024).

Lire aussi | [Le projet de béatification de Baudouin, ancien roi des Belges, divise la communauté congolaise](#)

Dès le lendemain du vote de la loi, Baudouin, dans le plus grand secret, remet au premier ministre Wilfried Martens (1936-2013) une lettre précisant qu'il ne pouvait contresigner une loi qui « *soulève en lui un grave problème de conscience* ». « *Serait-ce normal que je sois le seul citoyen belge à être forcé d'agir contre sa conscience dans un domaine essentiel ?* », demande-t-il.

Martens est effaré. Que faire ? Si on ne trouve pas de solution politique, le pays court à la catastrophe, explique-t-il à Baudouin. Ce dernier accepte alors de lui écrire une seconde lettre, où il lui demande officiellement de trouver une solution juridique conciliant le droit du roi de ne pas être forcé d'agir contre sa conscience et la nécessité du bon fonctionnement de la démocratie parlementaire.

« L'aveuglement politique de sa foi »

Un temps évoqué par certains, l'abdication et l'exil à l'étranger sont écartés. Le chef de cabinet de Martens, André Alen, sort alors la solution de son chapeau : l'article 82 de la Constitution, qui permet au gouvernement de mettre le souverain « *dans l'impossibilité de régner* », notamment en cas de démence ou de circonstances exceptionnelles, comme ce fut le cas en 1940 lorsque Léopold III (1901-1983), le père de Baudouin, renonça à régner dans une Belgique occupée par les Allemands. Dans ce type de cas, il appartient au gouvernement de se substituer au souverain pour contresigner les lois adoptées par le Parlement. Baudouin accepte cette solution. « *J'avais l'impression que le roi était préparé à ma suggestion* », confiera Martens au *Monde*, quelques années plus tard.

Toujours dans le plus grand secret, le gouvernement se réunit. « *Quand ma femme m'a vu partir dans la soirée comme un voleur, elle se demanda bien quelle mouche m'avait piqué ou si j'avais une maîtresse* », se souvient en riant le ministre Mark Eyskens. Dans un premier temps, les ministres constatent « *l'impossibilité du roi de régner* » avant, dans un second temps, de signer la loi litigieuse. Le 5 avril, le Parlement, par 245 voix pour et 93 abstentions, mettra fin à cette tragi-comédie en remettant le roi sur un trône qu'il avait abandonné pendant moins de deux jours.

Lire l'entretien | [« De haute lutte » : droit à l'IVG, la lente reconnaissance de la pleine citoyenneté des femmes](#)

« *Je sais qu'en matière d'avortement, il n'y a pas de bonnes solutions, mais il fallait légiférer parce qu'il existait un vide juridique dangereux et inacceptable. Il faut donc que tout le monde prenne conscience de la gravité du refus royal. Le geste du souverain, quoiqu'il adviene, laissera un goût prononcé d'amertume à une grande partie de la population* », déclare alors à la RTBF Lucienne Herman-Michielsens (1926-1995), coautrice du projet de loi.

Les Belges, pourtant, ne tiendront pas rigueur au souverain. Selon des sondages effectués quelques semaines après la crise, un peu plus de 50 % d'entre eux, dont environ 80 % des catholiques, approuvent son attitude. En revanche, Wilfried Martens, qui avait pourtant réussi à dénouer l'imbroglio, est accablé d'injures par les militants de son parti. « *Le roi a eu le courage de ses opinions, pas vous* », lui lancent alors certains, rencontrés par *Le Monde*.

Lire aussi | [En Belgique, les syndicats appellent à la grève lundi face aux projets du nationaliste flamand Bart De Wever](#)

Les juristes sont pour leur part très réservés quant à l'attitude du roi. « *Le droit s'est effacé devant la politique* », s'insurge Jean Stengers (1922-2002), professeur de droit à l'Université libre de Bruxelles. Même réprobation, aujourd'hui, chez Marc Uyttendaele, avocat constitutionnaliste renommé, qui trouve « *très effrayant qu'un chef de culte, par ailleurs chef d'Etat [le pape dirige l'Etat du Vatican], demande la béatification de quelqu'un pour avoir malgré tout craché sur le modèle démocratique et le bon fonctionnement des institutions* ».

Quelques mois plus tard, Baudouin écrira une nouvelle lettre au gouvernement, pour lui demander d'intervenir dans le conflit opposant Hutu et Tutsi au Rwanda. Le roi était en effet très proche du président – hutu – Juvénal Habyarimana (1937-1994), qui, comme lui, fréquentait les milieux charismatiques.

Aujourd'hui, certains commentateurs estiment que l'appui sans faille de Baudouin aux autorités hutu aurait donné à celles-ci le sentiment d'avoir le soutien de la Belgique tout entière avant de se lancer dans le génocide de 1994. « *Je conclus à la responsabilité indirecte de Baudouin liée à sa foi et à l'aveuglement politique de cette foi face au drame* », n'hésitera pas à déclarer à la Radio-Télévision belge francophone (RTBF) l'ethnologue belge Luc de Heusch.

Campagne de débaptisation

A la mort de Baudouin, le 1^{er} août 1993, ses funérailles seront empreintes d'une grande émotion. Oubliant l'affaire de l'avortement, on rappelle alors ses combats contre la pauvreté, le travail des enfants ou la traite des femmes. Comme s'ils avaient compris la leçon de la tragi-comédie de 1990, ses successeurs, son frère Albert puis son neveu, Philippe, resteront cantonnés au rôle du roi qui règne mais ne gouverne pas. Surtout pas de vagues !

Et voilà qu'à leur grande surprise, le pape François, lors de sa visite officielle en Belgique, annonce qu'il veut se recueillir devant la tombe de Baudouin et demande sa béatification. Au palais, où l'on ne tient surtout pas à raviver la querelle de 1990, on fait valoir que le roi Philippe s'y rend « *pour des raisons de courtoisie* ». Traduire : cette visite n'était ni concertée ni souhaitée.

De nombreux catholiques belges ont été déçus par les propos du pape. Ainsi, lors d'une soirée de débriefing de la visite du souverain pontife, organisée au collège Saint-Michel de Bruxelles, beaucoup d'entre eux ont expliqué qu'ils en avaient « *gros sur le cœur* ». « *C'est dans la tradition d'une Eglise belge toujours un peu frondeuse, qui peut s'asseoir sur les directives papales* », explique Caroline Sägesser, chercheuse au Centre de recherche et d'information sociopolitiques (Crisp) bruxellois, lors d'une émission religieuse de la RTBF.

Lire aussi | [La hausse surprise des baptêmes d'adultes en France, où l'Eglise catholique est en déclin](#)

Le souhait du pape de canoniser Baudouin a aussi conduit Bernard De Vos, longtemps délégué général aux droits de l'enfant, à prendre l'initiative de la campagne de débaptisation qui a suivi la visite du pape. « *Plus de trente ans après, il est temps d'enterrer cette affaire*, dit-il aujourd'hui. *Sans me poser vraiment le problème de la foi, je n'avais rien trouvé à redire à mon éducation religieuse. J'ai même partagé certaines valeurs catholiques. Mais voilà : après les scandales de pédophilie et les propos récents du pape sur l'avortement, je ne me reconnais plus dans cette Eglise qui devient une force rétrograde et j'ai pris l'initiative de cette campagne de débaptisation.* »

Déjà, près de mille personnes ont demandé à être rayées des listes de leur paroisse depuis la visite papale, dont Rudy Demotte, un ancien ministre socialiste qui dénonce « *les propos absolument infâmes et profondément réactionnaires* » du souverain pontife. « *Cette volonté du pape de béatifier Baudouin a aussi compté dans ma décision de me faire débaptiser* », confie encore Philippe Bouvier,

assistant social en Wallonie. Avant de conclure : « *Je sais, c'est un geste purement symbolique, mais je me sens mieux depuis que je l'ai fait. Après les révélations sur l'abbé Pierre et les scandales de pédophilie, trop c'est trop.* »

José-Alain Fralon